



LE PARCOURS RENOUVELLEMENT DE LA CARTE PROFESSIONNELLE IMMOBILIÈRE

Pour répondre à l'obligation de formation qui s'impose aux organismes exerçant des activités soumises à la réglementation applicable aux intermédiaires de l'immobilier (activités de syndic ou d'administrateurs de bien), l'AFPOLS a conçu un parcours dédié souple et adaptable, conforme au décret du 18 février 2016.

POUR QUI ?

Pour les directeurs généraux et personnes habilitées

OBJECTIFS

Maintenir et actualiser les compétences nécessaires au renouvellement de la carte professionnelle.

CONTENU

Il est composé de 10 thèmes soit un total de 42 heures de formation 100% à distance, ciblés sur les questions essentielles du logement social, de la vente Hlm et de la gestion des copropriétés et orientés sur :

- vefa : les fondamentaux
- vefa et copropriétés
- la copropriété : émergence d'un nouveau type de patrimoine
- réussir son passage de pleine gestion locative à une gestion en copropriété
- assurer son développement immobilier en créant des copropriétés optimisées
- être syndic de copropriété – opportunités et risques
- élaborer un budget prévisionnel pour le syndic
- le recouvrement des appels de fonds du syndicat des copropriétaires
- les principes fondamentaux du code de déontologie
- la non-discrimination à l'accès au logement.

Chacun de ces thèmes est séquencé comme suit :

- une web-vidéo d'introduction de la thématique en asynchrone (replay en vidéo)
- une phase d'auto-formation à partir de documents mis à disposition de l'apprenant (support de formation/études/extraits de réglementation, études de cas...)
- une web-réunion avec le formateur en synchrone (en direct en visio-conférence)
- un QCM de validation des acquis sur chaque thème.

PRIX

Sur devis

CONTACT

Vincent QUILLIEN – vincent.quillien@afpols.fr – 06 08 78 40 26